

**4 Économie**

**Transport aérien**

**La Nationale clouée au sol jusqu'à nouvel ordre**

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

*La décision de l'Anac a été motivée dans un courrier adressé le 28 novembre au directeur général de cette compagnie, dans lequel l'autorité aérienne s'inquiète de la confusion actuelle dans le management de la compagnie marquée par un bras de fer judiciaire entre actionnaires.*

« La Nationale (NRT) » ne volera plus jusqu'à nouvel ordre. Un différend judiciaire opposant le directeur général de cette compagnie aérienne, Juste Alain Mbouity, et l'épouse de l'ancien propriétaire de la NRT, Rosette Mouketou, a contraint l'Agence nationale de l'Aviation civile (Anac) à suspendre son certificat de transport aérien (CTA) ainsi que sa licence d'exploitation. Depuis le 28 novembre, tous les aéronefs de la compagnie sont donc cloués au sol avec l'annulation de toutes les des-



Photo : Jean Paulin Allogho/ L'Union

Un des avions de "La Nationale" assurant la desserte Libreville-Port-Gentil. Cloué au sol !

sertes vers l'intérieur du pays. Une perte estimée à plusieurs millions de francs, regrette son directeur général. La décision de l'Anac a été motivée dans un courrier adressé le 28 novembre à Alain Serge Mbouity. Dans cette lettre, l'autorité aérienne s'inquiète de la confusion qui règne actuellement dans le management de la compagnie. L'on apprend, d'un employé de La Nationale,

que le 26 novembre dernier, un huissier de justice, escorté par quatre agents de police, a débarqué dans les locaux de la compagnie pour y expulser Juste Alain Mbouity et son adjoint, le directeur financier et son adjoint, ainsi que le directeur des ressources humaines. L'huissier procédera par ailleurs au changement des serrures des bureaux desdits responsables, conformément à une décision de justice rendue



Photo : Aristide MOUSSAVOU/ L'Union

L'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) a retiré à la Nationale son CTA.

le 23 novembre en faveur de Rosette Mouketou. « L'expulsion a été faite en violation flagrante des procédures judiciaires en vigueur, donnant le droit aux personnes notifiées de faire appel sous 10 jours », s'indigne un responsable de la compagnie. A la suite de quoi, le directeur général de la Nationale, Juste Alain Mbouity, a saisi l'Anac pour faire constater la menace, pour la sécurité et la sûreté des passagers

et du personnel, née de la situation actuelle de la compagnie. « Faute de dirigeant responsable en mesure d'apporter lesdites assurances, une compagnie aérienne ne peut obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de l'exploitation et, faute par lui de pouvoir les garantir par son activité effective, l'Anac ne peut maintenir leur validité. Aussi, fort de l'incapacité qu'il vous a plu de nous exposer, l'Anac se

voit contrainte de suspendre la Licence d'exploitation délivrée à la compagnie NRT et, ce faisant, le Certificat de Transporteur Aérien. Cette suspension qui prend effet à compter de ce jour, court jusqu'à la mise à notre disposition, de nouveaux éléments probants, susceptibles d'approuver le dirigeant responsable de NRT », indique l'autorité aérienne.

**Affaire à suivre.**

**Aéroport de Libreville/Processus de liquidation  
ADL S.A. laisse un outil prospère**

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

LE cabinet d'audit, d'expertise et de conseil, Pricewaterhouse Coopers, a récemment livré aux autorités le bilan définitif de fin de concession de l'entreprise ADL S.A, arrivé à échéance le 30 juin dernier.

A cet effet, une réunion de travail s'est déroulée, le 28 novembre dernier, à Libreville, entre les responsables du Comité de privatisation, ceux du ministère des Transports et de la Logistique, et Daniel Lefebvre, ex-directeur général de ADL S.A., actuellement en charge de la liquidation de cette entreprise. Au cours de cette rencontre, à laquelle prenait part Félix Onkeya, secrétaire du Comité de privatisation, plusieurs



Photo : Aristide MOUSSAVOU/ L'Union

ADL S.A laisse un outil prospère.

sujets ont été abordés. C'est le cas notamment des questions liées à la fiscalité, au domanial, au personnel, aux biens immobiliers, à l'investissement et à la gestion financière. A lumière du rapport de Pricewaterhouse Coopers remis au Comité de privatisation et au ministère des Trans-

ports et de la Logistique, il ressort que le domaine aéroportuaire a été bien géré par ADL S.A durant les 30 ans de concession. "ADL a, au cours de cette période, assumé toutes les responsabilités qui étaient les siennes notamment en terme d'auto financement, tant au niveau de la maintenance des infrastruc-

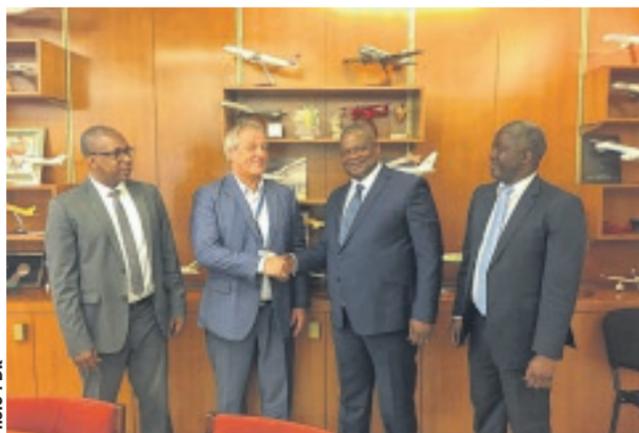


Photo : DR

Poignée de mains entre Daniel Lefebvre, ex-DG de ADL S.A et Félix Onkeya, secrétaire du Comité de privatisation à l'issue de la réunion.

tures que dans les investissements permettant le développement de la plate-forme aéroportuaire. La gestion financière a été constante et rigoureuse comme l'Etat a pu le constater au cours des 90 conseils d'administration auxquels il était représenté en tant qu'actionnaire majeur. Il

est aussi attesté que le développement de l'emploi, le dialogue social et la formation du personnel ont été des axes importants suivis par les différentes directions d'ADL durant toutes ces années, ce qui a amené un climat social serein. Il est à souligner aussi que depuis de nombreuses années seuls deux

expatriés français étaient employés parmi les 150 Gabonais travaillant à ADL. Enfin l'Etat dont le Comité de privatisation représente les intérêts constate que l'ensemble des biens, meubles et immeubles, lui reviennent sans que les actionnaires d'ADL ne cherchent à tirer un quelconque profit en fin de concession", a indiqué Daniel Lefebvre, ex-directeur général de ADL S.A. Au terme de cette réunion, le Comité de privatisation, le ministère des Transports se sont félicités de l'excellence des relations de confiance qui ont régné entre eux, l'Etat concédant et ADL concessionnaire. Daniel Lefebvre en conclusion souhaite le meilleur avenir à cette structure aéroportuaire qu'ADL S.A. a contribué à développer aux côtés de l'Etat.

**CHANGEMENTS**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 28/11/2018**

Union Gabonaise de Banque  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1328	1USD =	579,058	1 USD	601,603
CAD	1,5018	1CAD =	436,781	1 CAD	470,484
JPY	128,6600	1JPY =	5,098	100 JPY	538,523
GBP	0,8875	1GBP =	739,123	1 GBP	792,197
CHF	1,1309	1CHF =	580,031	100 CHF	62 318,19
ZAR	15,6320	1ZAR =	41,962	100 ZAR	4 435,43
MAD	10,7730	1MAD =	60,889	1 MAD	64,28
CNY	7,8708	1CNY =	83,341	1CNY	85,84
KES	116,0600	1KES =	5,652	1KES	5,82

**INDICES BOURSISERS**

	en date du	
CAC 40	28/11/2018	4 966,32
DOW JONES	28/11/2018	24 485,95

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**28 Novembre 2018: 60,71**